



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

DEC/07-1.4/49/2024

DECISION

OBJET : CONTRAT MAINTENANCE - WININVEST PATRIMOINE

SELDON FINANCE
2 Allée Théodore Monod
Espace Hanami - Technopole Izarbel
64210 Bidart

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour passer des contrats (alinéa 4),

Considérant que la société SELDON FINANCE - 2 Allée Théodore Monod - Espace Hanami - Technopole Izarbel 64210 Bidart - accepte la mission de maintenance du logiciel Wininvest patrimoine,

DECIDE

Article 1 : De signer auprès de SELDON FINANCE - 2 Allée Théodore Monod - Espace Hanami - Technopole Izarbel 64210 Bidart - le contrat de maintenance du logiciel Wininvest patrimoine,

Article 2 : D'autoriser ce contrat à compter de la date du 26 octobre 2024, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 renouvellements,

Article 3 : De régler le montant de 1 620,00 € TTC par an,

Article 4 : D'imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville, nature 6156, fonction 020,

Article 5 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le contrat à la société SELDON FINANCE.

Acte rendu exécutoire,

Fait à LILLEBONNE, le 18/09/2024

Le Maire,

Christine DÉCHAMPS



VILLE DE LILLEBONNE